



Inégalités sociales femmes-hommes

Des inégalités salariales femmes-hommes moins marquées dans les Hautes-Alpes

Dans les Hautes-Alpes, les inégalités de revenu salarial entre les femmes et les hommes sont moins marquées que dans le reste de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur. Ces écarts modérés sont la conséquence d'un niveau globalement faible des salaires lié à la qualification des emplois. Du fait d'une forte participation au marché du travail, les femmes, notamment les mères seules, sont moins souvent confrontées à la pauvreté qu'en moyenne régionale.

Stéphanie Durieux, Carole Zampini, Insee

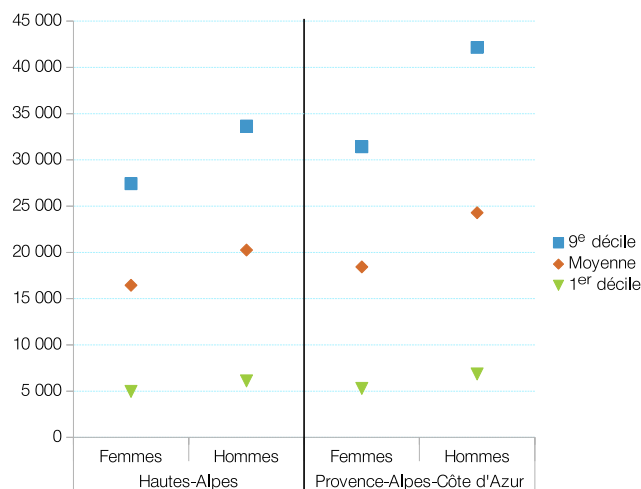
En 2015, dans les Hautes-Alpes, les femmes salariées du secteur privé ont perçu en moyenne un revenu salarial net annuel (*sources et définitions*) de 16 400 euros, soit 19 % de moins que les hommes (*figure 1*). En baisse de 2 points entre 2012 et 2015, cet écart est le moins élevé de tous les départements de Provence-Alpes-Côte d'Azur (- 24 % en moyenne régionale). Dans le département, les faibles disparités de rémunération entre les femmes et les hommes vont de pair avec de bas niveaux de revenus salariaux. Ces revenus sont les plus faibles de la région, pour les femmes comme pour les hommes.

Des emplois faiblement qualifiés pour les femmes et les hommes

Les inégalités de revenu salarial entre les Haut-Alpines et les Haut-Alpins s'expliquent très majoritairement par des écarts de salaire à temps de travail équivalent sur l'année. En 2015, à temps de travail égal sur l'année, les femmes ont perçu en moyenne un salaire net inférieur de 15 % à celui des hommes. Cet écart est le plus bas de tous les départements de la région. Les faibles disparités femmes-hommes s'expliquent par la nature des emplois et la taille des entreprises dans les Hautes-Alpes. Les femmes comme les hommes y occupent des postes relativement peu qualifiés. Ils sont moins souvent cadres qu'ailleurs dans la région. La

1 Dans les Hautes-Alpes, un écart de revenu salarial entre femmes et hommes de 19 %

Revenu salarial annuel net perçu en 2015 par les femmes et les hommes (en euros)



Champ : secteur privé et semi-public.

Lecture : en 2015, dans les Hautes-Alpes, les 10 % des femmes salariées les moins rémunérées ont perçu un revenu salarial annuel net inférieur à 4 970 euros.

Source : Insee, DADS 2015 au lieu de résidence

Indicateurs de niveau de vie et de pauvreté des familles avec enfant(s) mineur(s)

	Hautes-Alpes		Provence-Alpes-Côte d'Azur	
	Mères isolées avec enfant(s) mineur(s)	Couples avec enfant(s) mineur(s)	Mères isolées avec enfant(s) mineur(s)	Couples avec enfant(s) mineur(s)
Niveau de vie (revenu disponible par unité de consommation)				
Médiane (en euros)	1 140	1 570	1 100	1 650
1 ^{er} décile du niveau de vie (en euros)	700	920	660	810
9 ^e décile du niveau de vie (en euros)	1 730	2 450	1 850	2 950
Part des prestations sociales dans le revenu disponible (en %)	25,0	8,0	27,1	8,0
Pauvreté				
Taux de pauvreté (en %)	38,6	14,2	43,9	18,5
Niveau de vie médian des personnes pauvres (en euros)	820	830	800	790
Nombre d'enfants mineurs pauvres	1 680	3 080	82 380	148 020

Sources : Insee – DGFiP – Cnaf – Cnav – CCMSA, Fichier localisé social et fiscal 2015

différence entre les proportions de femmes et hommes cadres est la plus faible de tous les départements de la région (- 2 points contre - 7 points en moyenne régionale). En outre, chez les cadres, l'écart de salaire moyen à temps de travail annuel égal entre les femmes et les hommes est également le plus modéré des départements de Provence-Alpes-Côte d'Azur (- 17 % contre - 22 % en moyenne régionale).

À un degré moindre, les différences de durée annuelle du travail entre femmes et hommes contribuent aussi aux inégalités de revenu salarial. Ainsi, les Haut-Alpines travaillent plus souvent à temps partiel que les Haut-Alpins. En revanche les emplois en contrats de courte durée, fréquemment liés au tourisme et aux activités saisonnières, concernent presque autant les femmes que les hommes.

Une plus grande proportion de femmes et d'hommes en emploi

Dans les Hautes-Alpes, les inégalités modérées de revenu salarial entre les femmes et les hommes vont de pair avec de faibles disparités d'insertion sur le marché de l'emploi. Les taux d'activité et d'emploi des Haut-Alpines et des Haut-Alpins sont les plus forts de Provence-Alpes-Côte d'Azur, et les taux de chômage sont les plus bas. Aussi, malgré des revenus salariaux faibles, les situations de précarité financière sont moins fréquentes qu'en moyenne régionale.

Des situations de pauvreté moins fréquentes chez les mères isolées des Hautes-Alpes qu'au niveau régional

En 2015, 14 % des Haut-Alpins vivent sous le seuil de pauvreté (*sources et définitions*) contre 17 % de l'ensemble des habitants de Provence-Alpes-Côte d'Azur. Les femmes les plus touchées par la précarité financière sont les mères élevant seules leurs enfants. Ainsi, 39 % des mères isolées et de leurs enfants vivent sous le seuil de pauvreté (*figure 2*). Dans les 4 100 familles monoparentales ayant une femme à leur tête, vivent environ 1 700 enfants mineurs pauvres. L'absence d'un second revenu fragilise le parent isolé.

Toutefois, les mères isolées haut-alpines font moins souvent face à des situations de précarité financière que celles des autres départements de la région. Leur taux de pauvreté est inférieur de 5 points au taux moyen régional.

Les situations de précarité financière des familles monoparentales sont sensiblement plus fréquentes que celles des couples avec enfant mineur. Chez ces derniers, le taux de pauvreté est de 14 %. ■

Sources et définitions

Les données sur les salaires et le revenu salarial sont issues des déclarations annuelles de données sociales (DADS). Celles sur l'emploi et la composition des ménages proviennent du recensement de la population. Les données relatives au niveau de vie et à la pauvreté sont issues du fichier localisé social et fiscal (Filosofi).

Le **revenu salarial** est la somme de tous les salaires perçus par un individu au cours d'une année donnée. Le 1^{er} décile est le revenu salarial au-dessous duquel se situent 10 % des revenus salariaux ; le 9^e décile est le revenu salarial au-dessus duquel se situent 10 % des revenus salariaux.

Le **revenu disponible** d'un ménage comprend les revenus d'activité (nets des cotisations sociales), les revenus du patrimoine, les transferts en provenance d'autres ménages et les prestations sociales (y compris les pensions de retraite et les indemnités de chômage), nets des impôts directs.

L'**unité de consommation** (UC) est un poids attribué à chaque personne d'un ménage en fonction de sa part supposée dans la consommation du ménage : 1 UC pour le 1^{er} adulte, 0,5 UC pour les personnes de 14 ans ou plus, 0,3 UC pour les enfants de moins de 14 ans.

Le **niveau de vie** est égal au revenu disponible rapporté au nombre d'unités de consommation du ménage. Chaque individu du ménage a le même niveau de vie.

Le **seuil de pauvreté** correspond à 60 % du niveau de vie médian des Français et est égal à 1 015 euros mensuels en 2015.

Le **taux de pauvreté** est la proportion d'individus dont le niveau de vie est inférieur au seuil de pauvreté.

Pour en savoir plus :

- Durieux S., Essaïeh D., Joutard C., « Des disparités femmes-hommes vis-à-vis de l'emploi marquées dans le Vaucluse, moindres dans les Hautes-Alpes, *Insee Analyses Provence-Alpes-Côte d'Azur* n° 57, décembre 2017
- Essaïeh D., Fidani G., « Des inégalités femmes-hommes tout au long de la vie, *Insee Flash Provence-Alpes-Côte d'Azur* n° 35, mars 2017
- « Femmes et hommes – L'égalité en question », *Insee Références*, édition 2017
- « Indicateurs régionaux sur les inégalités entre les femmes et les hommes », chiffres détaillés, mars 2019
- Martin M., « Les mères de famille monoparentale particulièrement exposées au chômage et à la précarité », *Insee Analyses Provence-Alpes-Côte d'Azur* n° 26, octobre 2015

Insee Provence-Alpes-Côte d'Azur
17 rue Menpenti
CS 70 004
13 395 Marseille Cedex 10

Directeur de la publication :
Alberto Lopez

Rédacteur en chef :
Jérôme Domens

Crédits photos :
Insee

ISSN : 2417-1417 (en ligne)

© Insee 2019